

Paris, le 04 février 2011



N° **0375/FCSAD/Sports**

Affaire suivie par :

Catherine MACQUET - ☎ : 01.46.73.72.92 - ✉ : [catherine.macquet.sports@fcsad.net](mailto:catherine.macquet.sports@fcsad.net)

## NOTE D'ORGANISATION

du 19<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR À L'ARC

de la Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (FCSAD)

les 10 et 11 juin 2011 à Clermont-Ferrand (63)

Zone Sport de l'ASCAIA

**Référence :**

- Règlement permanent modifié 2007 en conformité règlement FFTA [Note FCSAD n° 550 du 07 février 2007]
- Règlement particulier du championnat de France de tir à l'arc « fédéral » n° 4070/FCSAD/Sports du 07 décembre 2010

**P.J. :**

- Annexe 0 : Modalités des qualifications
- Annexe 1 : Formulaire d'engagement
- Annexe 2 : Fiche de renseignements pour le séjour
- Annexe 3 : Programme de la manifestation
- Annexe 4 : Demande de remboursement des frais de déplacement
- Annexe 5 : Plans d'accès général
- Annexe 6 : Tee-shirt



## 1. ORGANISATION GÉNÉRALE

La Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (FCSAD) organise son 19<sup>ème</sup> championnat de France de tir à l'arc qui se déroule les 10 et 11 juin 2011 à Clermont-Ferrand en zone sport de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA).

L'organisation de cette manifestation a été confiée à la ligue du Sud-Est avec le support de l'ASCAIA de Clermont-Ferrand.

## 2. ORGANISATION TECHNIQUE

L'épreuve sera organisée conformément au cahier des charges validé en mars 2010 par la commission sportive de la FCSAD et aux règlements du championnat de tir à l'arc de la FCSAD cités en référence, modifié par le règlement de la FFTA distance et diamètre de cible.

### 2-1 Ligue organisatrice

**Ligue du Sud-Est de la FCSAD**                      [liguese@sfr.fr](mailto:liguese@sfr.fr)

➤ Président de la ligue du Sud-Est :

**Olivier MANN**

Téléphone : 04.76.00.53.59

Courriel : [olivier.president-liguese@laposte.net](mailto:olivier.president-liguese@laposte.net)

### 2-2 Club support

**ASCAIA**

161, avenue du Brézet

**63028 CLERMONT-FERRAND Cedex 2**

➤ Président de l'ASCAIA :

**Monsieur Guy GALLAIS**

Téléphone : 04.73.42.41.03

Courriel : [guy.gallais@dga.defense.gouv.fr](mailto:guy.gallais@dga.defense.gouv.fr)

➤ Secrétariat :

**Monsieur Bernard LAPIERRE**

21, rue du Matharet - 63110 Beaumont

Téléphone : 04.73.27.66.88 ou 06.08.93.18.68

Courriel : [bernardlapierre@neuf.fr](mailto:bernardlapierre@neuf.fr)

➤ Responsable de la section tir à l'arc et responsable technique :

**Monsieur Jean-Louis VINCENT**

1, rue du Forez - 63670 Orcet

Téléphone : 06.60.71.05.63

Courriel : [thaurion@orange.fr](mailto:thaurion@orange.fr) ou [jean-louis.vincent@dga.defense.gouv.fr](mailto:jean-louis.vincent@dga.defense.gouv.fr)

### 2-3 Conseiller technique sportif national Tir à l'arc de la FCSAD (CTSN)

**Monsieur Jean-Marc CAPO**

Téléphone : 09.63.06.12.05 ou 06.18.20.75.49

Courriel : [jean-marc.capo0610@orange.fr](mailto:jean-marc.capo0610@orange.fr)

### 2-4 Conseiller technique régional ligue du Sud-Est

**Monsieur Sylvain RENARD**

Téléphone : 06.08.62.92.69

Courriel : [syl.renard@sfr.fr](mailto:syl.renard@sfr.fr)

### 2-5 Déroulement du séjour et de la compétition

Précisé en annexe 3.

### 3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

#### 3-1 Transport

Les archers se déplaçant par voie ferrée pourront être accueillis en gare de Clermont-Ferrand et acheminés vers les différents sites après en avoir fait la demande, conformément à l'annexe 2.

#### 3-2 Soutien

##### 3-2-1 *Carburant*

Les pleins des véhicules militaires pourront être faits au service des essences des armées de l'AIA de Clermont-Ferrand contre remise de bon modèle 19 durant les heures ouvrables de l'établissement.

##### 3-2-2 *Dispositif prévisionnel de secours*

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCSAD (cf. titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'évènement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonctions des possibilités locales et institutionnelles.

Affichage secours existant dans le couloir principal du gymnase.

Pendant les phases d'entraînement et de compétition, le directeur des tirs sera chargé du contact sanitaire d'urgence.

Le soutien santé sera assuré par les pompiers (18) pendant toute la durée de la compétition.

##### 3-2-3 *Lutte contre le dopage*

En accord avec les directives du ministère des sports, et conformément à la réglementation de la FCSAD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux salles nécessaires au contrôle antidopage.

##### 3-2-4 *Droits à l'image pendant la manifestation*

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCSAD.

#### 3-3 Hébergement et alimentation

Les conditions de logement et d'alimentation sont les suivantes :

Date	Objet	Lieu
Vendredi 10 juin 2011	Déjeuner	Restaurant d'entreprise AIA
Vendredi 10 juin 2011	Dîner	Restaurant d'entreprise AIA
Vendredi 10 juin 2011	Logement	Hôtels secteur civil
Samedi 11 juin 2011	Petit-déjeuner et déjeuner	Restaurant d'entreprise AIA

Les réservations pour le logement et l'alimentation seront faites par le club support à partir des demandes effectuées par les clubs participants, conformément à l'annexe 2 ci-jointe.

**Il est indispensable de retourner la demande dûment remplie à la ligue organisatrice et au club support avant le 23 mai 2011, cachet de la poste faisant foi.**

L'hébergement aura lieu en secteur civil

Veuillez bien mentionner les liens de parenté (couples, enfants,...) afin de pouvoir regrouper ces personnes dans la mesure du possible.

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition. **Au cours du voyage, les repas seront à la charge des participants.**

**Tout club qui n'acceptera pas les propositions faites par l'organisateur ne pourra être remboursé des frais qu'il engagera de sa propre initiative.**

#### **3-4 Terrain alternatif pour le déroulement de la compétition**

Pour faire face à une éventuelle augmentation de la menace terroriste sur le territoire national qui interdirait l'accès aux installations de l'ASCAIA, un terrain alternatif situé en secteur civil est prévu pour le déroulement de l'entraînement officiel et du championnat de France.

Ce plan ne modifiant pas l'hébergement, ne sera dévoilé qu'en temps utile, voire en dernière minute.

### **4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES**

#### **4-1 Engagement et droits d'engagement**

Les engagements se feront exclusivement à l'aide des formulaires figurant dans l'annexe 1 et seront adressés **avant le 23 mai 2011**, cachet de la poste faisant foi, à l'attention de :

**FCSAD**  
Bureau activités sportives  
BP83  
**92243 MALAKOFF Cedex**

Le montant des droits d'engagement est fixé à **25 €** par compétiteur pour les adultes et **10 €** pour les jeunes (juniors inclus). Les chèques seront libellés à l'ordre de la FCSAD et accompagneront le formulaire d'engagement (annexe 1). L'éventuel encadrant « jeunes » au titre du paragraphe 4.5 du règlement national FCSAD s'inscrira dans les mêmes conditions et sur la même feuille que les archers en précisant ENCADRANT dans la catégorie d'arc.

#### **4-2 Forfait accompagnateur**

Celui-ci est fixé à **70 €** pour la durée du séjour, telle qu'elle est définie dans le forfait de l'archer.

**Le nombre d'accompagnateurs pourra être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles.**

Les prestations supplémentaires, comme pour tout compétiteur, font l'objet d'une réservation et sont à régler à l'organisateur.

Le chèque, libellé à l'ordre de FCSAD, accompagnera la feuille de renseignements (annexe 2) et devra être adressé à :

**FCSAD**  
Bureau activités sportives  
BP83  
**92243 MALAKOFF Cedex**

**avant le 23 mai 2011**, cachet de la poste faisant foi.

**NOTA : Aucune annulation de participation non motivée ne fera l'objet d'un remboursement.**

**Une copie des annexes 1 "Formulaire d'engagement" et 2 "Fiche de renseignements" seront impérativement à adresser** (les originaux accompagnés des règlements étant adressés à la FCSAD) :

↳ au club support

**Monsieur Bernard LAPIERRE**  
21, rue du Matharet - 63110 Beaumont  
Téléphone : 04.73.27.66.88 ou 06.08.93.18.68 - Courriel : [bernardlapierre@neuf.fr](mailto:bernardlapierre@neuf.fr)

↳ au conseiller technique sportif national

**Monsieur Jean-Marc CAPO**  
Courriel : [jean-marc.capo0610@orange.fr](mailto:jean-marc.capo0610@orange.fr)

#### **4-3 Caution relative à l'hébergement et l'alimentation des compétiteurs**

Un chèque de caution de **50 € par participant(e)**, libellé à l'ordre de la FCSAD, est adressé à la FCSAD et également joint au règlement des droits d'engagement dans l'annexe 1. Ce chèque sera retourné par la FCSAD au club après vérification du respect de ses demandes de repas et d'hébergement.

**Les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés.**

#### **4-4 Remboursement des frais de déplacement**

Les frais relatifs au déplacement des clubs sont pris en charge par la FCSAD pour 15 concurrents (plus les champions de France défendant leur titre), éventuellement aussi l'encadrant jeunes et un ou deux chauffeurs en fonction du temps de parcours et du kilométrage, conformément à l'annexe 4 ci-jointe.

Cependant pour les parcours supérieurs à 500 km (1.000 km aller-retour) et sur présentation des factures, la FCSAD prend en charge les frais d'hébergement dans la limite de 25,76 euros par personne autorisée.

**La demande de remboursement doit être adressée dans le mois suivant la compétition.**

#### **4-5 Licence de la FCSAD**

Les participants devront impérativement présenter la licence de la FCSAD, saison 2010/2011, **validée au plus tard le 31 décembre 2010.**

Ils doivent également produire un certificat de non contre indication médicale à la pratique du tir à l'arc en compétition, soit par le visa de la licence FCSAD (date et cachet du club obligatoire au verso de la licence) soit par la licence FFTA avec le OUI au verso, soit enfin par présentation d'un certificat médical de moins d'un an.

**Tous les accompagnateurs doivent représenter au moins un participant et être licenciés FCSAD pour des questions de couverture d'assurance.**

Les chauffeurs militaires peuvent bénéficier d'un statut particulier et ne sont pas nécessairement considérés comme accompagnateurs ou archers, auquel cas ils sont donc dispensés de la licence FCSAD

### **5. ASSURANCES**

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCSAD auprès de la GMF.

Il est rappelé que les véhicules civils ou militaires, utilisés pour les déplacements, **doivent être inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

### **6. RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

A l'issue du championnat, les résultats détaillés seront transmis à la FCSAD pour sa mise en ligne sur le site fédéral.

Les informations sur le déroulement de ce championnat, ainsi que les résultats, seront communiqués à la presse locale et nationale par le club support. La ligue organisatrice, en collaboration avec le club support, est chargée de réaliser un article sur l'épreuve avec photos pour la revue fédérale "A Armes Égales".

## 7. COMPTE-RENDU

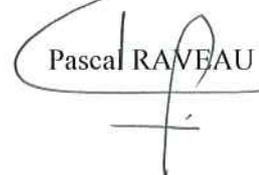
À l'issue du championnat, le président de la ligue organisatrice adressera au président de la FCSAD, avec copie au CTSN, un compte-rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des pièces justificatives originales.

Les résultats détaillés seront remis aux responsables des clubs participants à l'issue de la compétition.

**Veillez bien transmettre votre logo de club au responsable des inscriptions de la section tir à l'arc de l'ASCAIA, Monsieur Bernard LAPIERRE (courriel : [bernardlapierre@neuf.fr](mailto:bernardlapierre@neuf.fr)).**

**L'ASCAIA met à votre disposition un site pendant l'évolution de la compétition : du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2011 <http://www.ascaia.fr> sélectionner l'icône « Tir à l'arc » en haut de page puis le chapitre « Championnat de France ».**

Le directeur général

Pascal RAVEAU  


### Destinataires :

- Président(e)s des clubs/FCSAD - courriel ou courrier
- Présidents de ligues/FCSAD - courriel
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Tir à l'arc"/FCSAD - courriel (sous couvert des présidents de ligue)

### Copies à :

- Président de la FCSAD - courriel
- Membres du comité directeur de la FCSAD - courriel
- Président de la commission sportive/FCSAD - courriel
- Président de la commission médicale/FCSAD - courriel
- Conseiller technique sportif national "Tir à l'arc"/FCSAD - courriel
- Président du club support 054/09/DGA - courriel
- Bureau activités sportives/FCSAD - courriel
- Bureau finances/FCSAD - courriel
- Bureau communication/FCSAD - courriel

**ANNEXE 0**  
**MODALITÉS DE QUALIFICATION**

**19<sup>ème</sup> Championnat de France de Tir à l'Arc de la FCSAD**  
**Les 10 et 11 juin 2011**

**Participation OBLIGATOIRE à une phase régionale de qualification.**

**RÉALISATION D'UN SCORE QUALIFICATIF**

**Depuis le championnat de France 2010 inclus jusqu'au 22 mai 2011 inclus**  
**(20 jours avant le Championnat de France selon Règlement particulier Tir à l'arc)**

[Si score réalisé en dehors du championnat de France ou de la ligue FCSAD, faire valider les scores par l'arbitre sur feuille de score ou sur la fiche de qualification à joindre à l'inscription]

PLANCHERS arrêtés, pour la majorité, lors de la réunion technique du Championnat de France 2010 et en concertation avec les conseillers techniques sportifs régionaux pour les catégories devant changer de taille de blason suite à dernière modification du règlement FFTA.

CATÉGORIES	DAMES	Plancher 2010
<b>Arcs classiques</b>	Benjamines	<b>500</b>
	Minimes	<b>470</b>
	Cadets	<b>480</b>
	Juniors	<b>500</b>
	Seniors	<b>540</b>
	Vétérans	<b>510</b>
	Super-Vétérans	<b>510</b>

CATÉGORIES	HOMMES	Plancher 2010
<b>Arcs classiques</b>	Benjamins	<b>530</b>
	Minimes	<b>515</b>
	Cadets	<b>530</b>
	Juniors	<b>550</b>
	Seniors	<b>575</b>
	Vétérans	<b>555</b>
	Super-Vétérans	<b>555</b>

<b>Arcs nus</b>	Toutes catégories	<b>480</b>
-----------------	-------------------	------------

<b>Arcs nus</b>	Toutes catégories	<b>500</b>
-----------------	-------------------	------------

<b>Arcs à poulies</b>	Juniors (*)	<b>600</b>
	Jeunes (**)	<b>600</b>
	Seniors	<b>600</b>
	Vétérans (***)	<b>590</b>

<b>Arcs à poulies</b>	Juniors (*)	<b>640</b>
	Jeunes (**)	<b>640</b>
	Seniors	<b>640</b>
	Vétérans (***)	<b>630</b>

- (\*) La catégorie « Juniors arcs à poulies » regroupe les catégories d'âges de Cadets à Juniors et tire à 50 m sur blasons de 122 cm.  
Dans cette catégorie, les Cadets peuvent bénéficier d'un bonus de - 5% par rapport aux scores qualificatifs exigés.
- (\*\*) La catégorie « Jeunes » regroupe les catégories d'âges de Benjamins à Minimes et tire à 30 m sur blasons de 80 cm.  
Dans cette catégorie, les Benjamins peuvent bénéficier d'un bonus de - 5% par rapport aux scores qualificatifs exigés.
- (\*\*\*) Catégorie « Vétérans arc à poulies » : regroupe les Vétérans et Super-vétérans FFTA et tire à 50 m sur blasons de 122 cm.

# 19<sup>ème</sup> Championnat de France de Tir à l'Arc FCSAD

(10 et 11 juin 2011)

## FICHE de QUALIFICATION

NOM et PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLUB : \_\_\_\_\_

Numéro de licence :

FCSAD

F.F.T.A

Catégorie :

Date de naissance :

Arc utilisé :  
(entourez votre choix)

CLASSIQUE

NU

POULIES

Signature et nom de l'arbitre de la compétition :

Découper suivant les pointillés



# 19<sup>ème</sup> Championnat de France de Tir à l'Arc FCSAD

(10 et 11 juin 2011)

## FICHE de QUALIFICATION

NOM et PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLUB : \_\_\_\_\_

Numéro de licence :

FCSAD

F.F.T.A

Catégorie :

Date de naissance :

Arc utilisé :  
(entourez votre choix)

CLASSIQUE

NU

POULIES

Signature et nom de l'arbitre de la compétition :

19<sup>ème</sup> Championnat de France de Tir à l'Arc de la FCSAD - Les 10 et 11 juin 2011 à Clermont-Ferrand

Club :	N° d'affiliation FCSAD :		
Responsable :	N° d'affiliation FFTA :		
Adresse club :			
☎ :	Fax :	e-mail :	

NOM (en lettres majuscules) et Prénom	N° de licence		Catégorie & sexe (1)	Arc (2)	Militaire Personnel Défense et famille	Civils extérieurs	Score Qualificatif	Date et lieu de la compétition
	FCSAD	FFTA						
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								

(1) Indiquer la catégorie d'âge : BF pour les Benjamines, BH pour les Benjamins, ensuite MF, MH, CF, CH, JF, JH, SF, SH, VF et VH

(2) Indiquer le type d'arc utilisé : CL pour les arcs classique, PO pour les arcs à poulies et NU pour les arcs nus.

Droit d'engagement de 25 € x archers adultes = €

Droit d'engagement de 10 € x archers jeunes = €

Caution de 50 € x Participants = €

€ Ci-joint chèque numéro

€ Ci-joint chèque numéro

€ Ci-joint chèque numéro

Banque / CCP (*trayer la mention inutile*) à l'ordre de la FCSAD

Banque / CCP (*trayer la mention inutile*) à l'ordre de la FCSAD

Banque / CCP (*trayer la mention inutile*) à l'ordre de la FCSAD

## Destinataire

(avec le règlement des droits d'engagement et des cautions)  
avant le 23 mai 2011 (cachet de la poste faisant foi)

FCSAD - Bureau activités sportives  
BP83 - 92243 MALAKOFF Cedex

Jean-Marc CAPO

Lieu-dit "Lome Mort" - Route de Lagrave - 81600 TECOU  
ou de préférence : [jean-marc.capo0610@orange.fr](mailto:jean-marc.capo0610@orange.fr)

Copies avant le 23 mai 2011 :

Bernard LAPIERRE

21 rue du Matharet - 63110 Beaumont  
[bernardlapierre@neuf.fr](mailto:bernardlapierre@neuf.fr)

Date et signature  
du président du club :

Le signataire s'engage et engage son club à respecter le règlement relatif aux inscriptions. Il certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.



**ANNEXE 3**  
**PROGRAMME DE LA MANIFESTATION**

**19<sup>ème</sup> Championnat de France de Tir à l'Arc de la FCSAD**  
**Les 10 et 11 juin 2011 à Clermont-Ferrand**

**Vendredi 10 juin 2011**

- ⇒ 11H00 : Début d'accueil des participants en zone sports de l'ASCAIA de Clermont-Ferrand
- ⇒ 12H15 : Déjeuner (organisation + clubs ayant réservé). **Dernier service 13h00**
- ⇒ 13H30 : Ouverture du greffe + contrôle du matériel
- ⇒ 14H00 : Ouverture du terrain d'entraînement
- ⇒ 17H00 : Clôture de l'entraînement officiel. **Réunion des capitaines d'équipes**
- ⇒ 18H30 : Cérémonie d'ouverture
- ⇒ 19H30 : Pot d'accueil et dîner au restaurant d'entreprise de l'AIA de Clermont-Ferrand

**Samedi 11 juin 2011**

- ⇒ 07H00 : Début du petit-déjeuner au restaurant d'entreprise de l'AIA de Clermont-Ferrand
- ⇒ 08H30 : Ouverture du greffe plus contrôle matériel
- ⇒ 09H00 : Début de l'entraînement 45 minutes
- ⇒ 10H00 : Début des tirs
- ⇒ 12H15 : Déjeuner au restaurant d'entreprise de l'AIA de Clermont-Ferrand
- ⇒ 14H00 : Reprise des tirs
- ⇒ 16H00 : Fin des tirs
- ⇒ 16H30 : Cérémonie de remise des récompenses suivie du pot officiel de clôture au restaurant d'entreprise de l'AIA de Clermont-Ferrand

**ANNEXE 4**  
**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**19<sup>ème</sup> Championnat de France de Tir à l'Arc de la FCSAD**  
**Les 10 et 11 juin 2011 à Clermont-Ferrand**

**4-1 TRANSPORT**

**4-2 BULLETIN DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

## 4-1 TRANSPORT

### 19<sup>ème</sup> Championnat de France de Tir à l'Arc de la FCSAD - Les 10 et 11 juin 2011 à Clermont-Ferrand

Moyens de transport	Réglementation	Originaux des pièces justificatives
<b>Véhicule civil privé</b>	<p>Le déplacement par car privé ou voiture particulière ne peut être admis que si les conditions financières sont plus avantageuses que le billet SNCF en 2<sup>ème</sup> classe.</p> <p>Les clubs doivent produire un état comparatif faisant apparaître le gain du coût.</p>	<p>Facture de carburant et (éventuellement) tickets d'autoroute datés.</p> <p>Facture du transporteur (si déplacement en car privé)</p>
<b>Véhicule appartenant au club</b>	Remboursement des frais de carburant et de péage.	Facture de carburant et (éventuellement) tickets d'autoroute datés
<b>Véhicule militaire</b>	Utilisation, dans la mesure du possible, du bon modèle 19. Sinon, remboursement des frais de carburant et de péage.	Facture de carburant et (éventuellement) tickets d'autoroute datés.
<b>Véhicule de location UCAR</b>	<p>Le déplacement par véhicule de location UCAR ne peut être admis que si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les conditions financières sont plus avantageuses que le billet SNCF en 2<sup>ème</sup> classe,</li> <li>- une demande préalable est faite pour accord à la FCSAD (le formulaire peut être téléchargé sur le site de la FCSAD : <a href="http://www.fcsad.net">www.fcsad.net</a>),</li> <li>- les clubs doivent produire un état comparatif faisant apparaître le gain du coût.</li> </ul> <p>Remboursement des frais de location, de carburant et de péage.</p>	Facture de carburant + tickets d'autoroute datés.
<b>SNCF</b>	Remboursement sur la base du billet SNCF en 2 <sup>ème</sup> classe en tenant compte des réductions dont peuvent bénéficier les compétiteurs (militaires ou autres) ainsi que les billets sportifs ou collectifs dont peuvent bénéficier les équipes.	Billets SNCF Suppléments Réservations
<b>Avion</b>	Le déplacement en avion n'est pas admis pour les clubs de la métropole.	



	NOM	PRÉNOM	N° Licence FCSAD	Militaire (*)	Civil (*)
<b>CONSTITUTION</b>					
<b>DE</b>					
<b>L'ÉQUIPE</b>					
<b>NOMBRE TOTAL :</b>					

(\*) Cochez la case correspondante

**FRAIS DE TRANSPORT**

Date	Factures ou BILLETS (*) (précisez civil ou militaire)	Montant	Nombre de km parcourus

TOTAL FRAIS DE TRANSPORT :

**FRAIS D'HÉBERGEMENT EN COURS DE DÉPLACEMENT** (trajet supérieur à 1.000 km aller-retour)

Date	Factures (*)	Montant	Nombre de personnes

TOTAL FRAIS D'HÉBERGEMENT :

(\*) Seuls les originaux des factures seront pris en considération.

TOTAL À REMBOURSER:

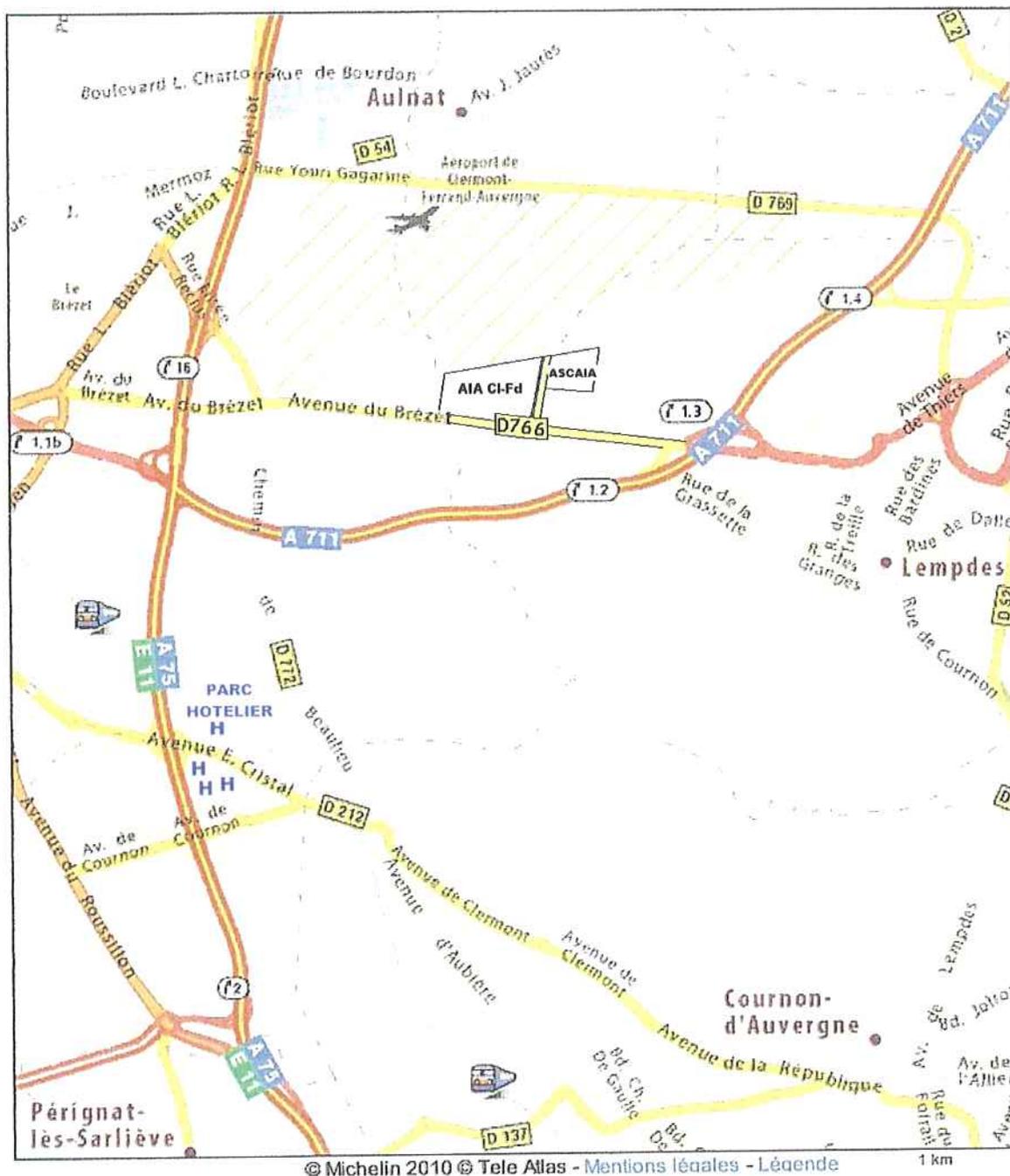
Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom et signature du Président du club :

**NOTA : JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CE BULLETIN LES ORIGINAUX DES JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES.****DOCUMENT À RETOURNER DÈS LA FIN DE LA COMPÉTITION****Destinataire :**FCSAD - Championnat de France de Tir à l'Arc 2011  
B.P. 83  
92243 MALAKOFF Cedex

## ANNEXE 5 PLAN D'ACCÈS GÉNÉRAL

### 19<sup>ème</sup> Championnat de France de Tir à l'Arc de la FCSAD Les 10 et 11 juin 2011 à Clermont-Ferrand



#### ➤ PAR SNCF

Gare SNCF principale de Clermont-Ferrand.

Pour la qualité de l'organisation et le respect des chauffeurs, nous vous demandons de remplir l'annexe 2 avec le plus grand soin ; les compétiteurs non programmés ne seront pas transportés (provenance et horaires d'arrivée et de départ).

La sortie se fait par l'arrière de la gare de Clermont-Ferrand ; réception des personnes sur le parking des bus.

**ANNEXE 6**

**BON DE COMMANDE DES TEE-SHIRTS**

**19<sup>ème</sup> Championnat de France de Tir à l'Arc de la FCSAD  
Les 10 et 11 juin 2011 à Clermont-Ferrand**

Club : \_\_\_\_\_

Pour le championnat de France de tir à l'arc, l'ASCAIA de Clermont-Ferrand a fait concevoir un T-shirt. Si vous êtes intéressés pour acquérir celui-ci, veuillez remplir le tableau ci-dessous.



Taille	S	M	L	XL	XXL	Total
Nombre						

<b>Prix unitaire</b>	<b>10 €</b>
----------------------	-------------

<b>Total général</b>	
----------------------	--

(Chèque à l'ordre de ASCAIA Tir à l'Arc)

**Destinataire :**

**Monsieur Bernard LAPIERRE**  
21, rue du Matharet  
63110 Beaumont  
Courriel : [bernardlapierre@neuf.fr](mailto:bernardlapierre@neuf.fr)